Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 144

Artikel: Les femmes et la Société des Nations

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-257407

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les vacances de nos étudiantes.

Du 4 juillet au 15 septembre, le « chalet Matelon », aux Pars, près Gryon (Alpes vaudoises), ouvrira ses portes à toutes les étudiantes désireuses de vivre quelques jours ou quelques semaines de vie saine et simple en commun dans le cadre reposant des Alpes vaudoises. Le prix de pension est de 4 fr. 50 à 5 fr. par jour; droit d'inscription, 10 fr. S'inscrire auprès de Mile Math. Gampert, Foyer des Etudiantes, avenue Henri-Dunant, Genève.

Les femmes et la Société des Nations

Nous recevons de Dr Paulina Luisi elle-même confirmation de la bonne nouvelle qu'a déjà annoncée une partie de notre presse: le gouvernement de l'Uruguay a nommé Dr Luisi pour le représenter officiellement dans la Commission consultative contre la traite des femmes et des enfants de la Société des Nations. Aux dernières nouvelles, notre amie était déjà sur mer pour pouvoir assister à la première réunion de la Commmission qui aura lieu le 28 juin à Genève. Nous pouvons donc exprimer ici toutes nos félicitations à Dr Luisi pour la nouvelle preuve de sympathie et de confiance que lui a donnée le gouvernement de son pays — et aussi à la Commission (!) pour le précieux concours qu'elle recevra de ce fait d'un des chefs du mouvement abolitionniste et féministe dans l'Amérique du Sud.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que la création de cette Commission de la S. d. N. a été recommandée par la Conférence de Genève contre la traite des femmes qui a siégé il y a exactement une année; et qu'en font partie, outre les délégués des gouvernements, deux représentantes des Sociétés féminines luttant spécialement contre la traite (Mme Studer-Steinhäuslin (Suisse) et Mme de Montenach (id.) pour les Amies de la Jeune Fille protestantes et catholiques), une représentante du Bureau international contre la traite des blanches (Miss Baker, Angleterre), et une représentante du féminisme international organisé, Mme Avril de Ste-Croix, comme on l'a vu plus haut-Cette Commission comprendra donc 5 femmes sur 14 membres : proportion inusitée!

Enfin, dans une autre ordre d'idées, deux femmes siègent dans la Commission pour la coopération intellectuelle inter-

nationale, qui se réunira également à Genève à la fin de juillet: M^{me} Curie (France), et M^{11e} Bonnevie (Norvège), professeur à l'Université de Christiana et déjà déléguée de son pays aux Assemblées plénières de la Société des Nations.

Carrières féminines

La femme oculiste

(suite)1

J'ai dit que l'on ne peut devenir oculiste sans être avant tout médecin. La question de la femme médecin et celle de la femme oculiste sont donc indissolublement liées. Avant tout, il s'agit de savoir si les aptitudes de la femme lui permettent de faire des études médicales. La question, pour moi, est actuellement résolue. L'expérience a montré, et les anti-féministes eux-mêmes le reconnaissent, que les étudiantes en médecine ne sont pas inférieures à leurs camarades masculins, et que leur travail est au moins aussi satisfaisant que celui des étudiants, pourvu que leurs études préparatoires aient été suffisantes.

En ce qui concerne la spécialisation et les aptitudes physiques que cette carrière demande et dont nous avons déjà parlé, il va sans dire que les dons physiques, tels qu'une vision de près excellente et une main habile peuvent tout aussi bien se trouver chez une femme que chez un homme. Il est donc évident qu'à ce point de vue rien ne s'oppose à ce que la femme choisisse cette profession. Seule l'objection habituelle de la plus grande émotivité de la femme pourrait être mise en avant et faire craindre que, devant une opération délicate, elle ne perdît plus facilement son sang-froid qu'un confrère masculin. Or il est tout naturel que l'opérateur, homme ou femme, au moment d'entreprendre une intervention dont dépendra la vue du malade, ressente en face de la responsabilité qu'il assume, une profonde émotion, et ce serait triste s'il n'éprouvait pas ce sentiment. Mais, une fois la décision prise, décision pour laquelle doit être envisagée uniquement l'intérêt du malade, les qualités techniques et le savoir du médecin entrent en jeu. J'ai parlé, il y a un instant, de la

Voir le Mouvement Féministe du 25 mai 1922.

Assemblées: quelle est en effet la résolution, qui, chez nous, passerait tacitement adoptée par un murmure de l'assistance, sans soulever des débats parfois assez vifs? Et enfin la diversité des langues, la différence tant ethnique qu'historique des mentalités, n'amènent-elle pas aussi des points de vues forcément plus variés que nos délégués tiennent à cœur de manifester?

D'autre part, les groupes français dépassent largement notre effort par le nombre de leurs adhérents. Quand nous lisons sur une affiche de propagande : Les Françaises veulent voter, ce n'est point une généralisation hâtive comme cela risquerait fort de l'être pour certaines de nos régions; et lorsqu'on vous parle de 160 membres dans tel cheflieu de canton, de 800 membres dans telle ville de province - avec quelle mauvaise conscience ne pense-t-on pas à nos Sections de cantons où la vie politique et intellectuelle est assurément plus intense, et qui arrivent tout juste à frôler les deux centaines d'adhérents...? Je note aussi qu'à défaut de la vie politique que l'organisation centralisée du pays leur rend difficile, les groupes français s'occupent davantage que les nôtres et comme tels, d'œuvres philanthropiques et de travail social. Il est évident que cela est excellent, en permettant d'apprécier la valeur de la collaboration féministe, les qualités organisatrices et administratives des femmes, et un de mes regrets - que j'aurais voulu formuler à l'Assemblée de Neuchâtel si le temps n'avait pressé — est que nos suffragistes qui se distinguent dans quel travail social qu'il soit ne manifestent pas toujours assez qu'elles sont suffragistes, et que le grand public ne se doute point suffisamment que tel remarquable restaurant antialcoolique, tel office d'apprentissage fonctionnant à merveille, etc, sont sortis de l'initiative de suffragistes et ont été réalisés par leurs efforts... Mais d'autre part, comment demander à nos Sections de grands villes, où l'activité sociale se manifeste sous des formes innombrables, d'en avoir une pour leur compte propre, au risque de faire double emploi avec tant d'autres Sociétés? Le problème est complexe, et devrait en tout cas être résolu par une affirmation plus fréquente des idées et des principes de celles qui, membres de nos Sections, les honorent par le travail accompli en dehors d'elles — si contradictoire que cela puisse paraître!

En revanche, certains rapports présentés, ou les vœux envoyés par certains groupes au Congrès de Clermont touchent de bien près à nos préoccupations journalières. Je ne parle pas ici seulement des deux remarquables études de M^{me} S. Grinberg sur L'incapacité de la femme mariée devant le Code civil, qui nous fait toucher du doigt le progrès réalisé par notre propre Code civil suisse, et de M^{me} Fluhr-Ballofy sur Les femmes dans les jurys dont les conclusions sont forcément les mêmes que les nôtres; mais aussi d'autres travaux qui soulèvent de ces problèmes